

L'an deux mille vingt deux et le vingt huit juin à onze heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueys, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	21 Juin 2022
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	13		
Membres absents ou excusés	3		
Membres qui ont pris part à la délibération	13		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	Absent
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	Absent	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	Absent	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Le Bureau communautaire est ouvert à 11 heures sous la présidence de Pierre CHAPUIS, avant l'arrivée du Président Cédric D'IMPERIO à 11 heures 20 pour reprendre la présidence de séance.

Tourisme : présentation stratégie tourisme digitale :

Suite à la commission tourisme du mois de juin 2021, Mme Karine Robert en charge du service Tourisme, avait présenté les missions, le mode de gouvernance et l'organisation du service tourisme. L'office de tourisme ASV est en fonction depuis 2014 sur les missions de service public administratif que sont l'accueil et l'information. Dès 2015 la promotion du territoire ASV est assurée pour le print via le guide gourmand, le guide famille, le guide découverte remplacé en 2022 par le Magazine de destination, pour les réseaux sociaux via facebook + instagram + la chaîne Youtube, et pour le web le site internet ASV dont la 1^{ère} version a été créée en 2018.

Le contexte Covid, a déclenché de nouveaux comportements, réduction des déplacements, recherche du bien-être, de la nature... Les stratégies touristiques au niveau national, régional, départemental et local se sont orientées vers un tourisme éco-responsable. Ainsi, ADN tourisme a établi un guide de 10 engagements, le CRT a développé des actions en faveur du tourisme Prévention Santé, l'ADT de l'Ardèche a lancé l'élaboration du futur schéma touristique 2023-2027. Ces éléments de contexte ont favorisé la réflexion sur les adaptations au changement climatique de la politique touristique d'ASV. Des pistes d'évolution ont été définies lors de la commission tourisme de juin 2021, avec tout d'abord l'évolution du site internet.

La stratégie touristique et la nouvelle stratégie digitale sont présentées aux membres du Bureau communautaire.

1. Attribution marchés subséquents à l'accord cadre travaux voirie automne 2022 :

Le Président indique que suite à l'attribution de l'accord cadre du marché de voirie 2021-2022 aux trois meilleures offres (EUROVIA, SATP et COLAS) par le conseil communautaire du 1.07.2021, une consultation a été lancée pour la réalisation de marchés subséquents pour les travaux de voirie de l'été 2022. Une première consultation avait été lancée en mars 2022 pour démarrer les travaux dès le printemps, mais elle a été infructueuse (aucune offre). Les trois entreprises nous ont informés de leur impossibilité de répondre dans les conditions de coût des matières premières à ce moment. La 2^{ème} consultation a été lancée avec réception des offres au 14.06.2022.

Le Président rappelle que le conseil communautaire du 16.07.2020 lui a donné délégation pour attribuer les marchés de travaux d'un montant inférieurs à 90 000 € HT, soit les meilleures offres ci-dessous :

- Marché subséquent 3.2022 (Lalevade d'Ardèche + Pont de Labeaume) : 69 555.88 € HT (attribué à EUROVIA)
- Marché subséquent 4.2022 (Barnas) : 46 538.75 € HT (attribué à COLAS)
- Marché subséquent 6.2022 (Meyras + Montpezat sous Bauzon) : 84 448.50 € HT (attribué à SATP)

Le Bureau communautaire a délégation pour attribuer les marchés de travaux d'un montant inférieur à 500 000 € HT. Aussi, il propose au Bureau d'attribuer les marchés subséquents à l'accord cadre suivants :

Marchés subséquents	Attributaires proposés	Montants HT
Marché subséquent 1.2022 (Fabras)	SATP	91 781.00 € HT
Marché sub 2.2022 (Jaujac + La Souche + St Cirgues de Prades)	COLAS	139 782.10 € HT
Marché subséquent 5.2022 (Buzet – St Pierre de Colombier)	EUROVIA	134 052.05 € HT

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président.

2. Programme d'action et demandes de subventions (CTEAC) :

Le Président expose que la communauté de communes arrive au terme de sa première année d'engagement en matière d'éducation artistique et culturelle. Pour rappel, le premier comité de pilotage réunissant les élus de notre territoire et les futurs partenaires de la Convention le 7 septembre 2021, a retenu les axes de travail suivants :

1. Parentalité et intergénérationnel
2. Lecture publique
3. Patrimoines naturels et culturels
4. Ouverture sur l'extérieur et initiatives du territoire

Par délibération du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a validé le projet et les orientations de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle. Néanmoins, face à un retard pris dans plusieurs institutions partenaires, la Convention n'a pas encore été validée. Il est donc proposé de délibérer favorablement en faveur du nouveau modèle de Convention proposé au territoire.

Ainsi, la CTEAC sera signée d'ici la fin d'année 2022 pour une durée de trois ans avec les partenaires suivants : Département de l'Ardèche, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Atelier Canopé 07, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche (CAF 07).

Par ailleurs, un programme d'actions culturelles est établi chaque année, de septembre à juillet, en cohérence avec les quatre axes de travail précédemment mentionnés. Pour la saison 2022-2023, six actions sont programmées, telles que suit :

1. *L'histoire dont nous sommes*, avec la Maison de Vallée et le collectif Torsion
2. *Correspondances en chemin*, avec Format et la compagnie ALS
3. *Il était une fois... l'école*, avec La Nouvelle Manufacture
4. *Premier Pas*, avec BaZalt et Madame Bleue
5. *Ça me travaille ! Des gens, des lieux, des idées. Hier. Aujourd'hui. Et demain ?*, avec L'oeuvrière
6. *Naissance d'une œuvre de la ligne de Partage des Eaux*, avec le PNR des Monts d'Ardèche

Le budget alloué par la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans pour ce programme d'actions 2022-2023 représente 69 700 euros, dont 42 000 euros de subventions de l'Etat, la Région, le Département de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales. Afin de mettre en œuvre ces projets, le Président propose de valider ce programme d'actions, d'inscrire les budgets nécessaires à sa mise en place, et de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président.

3. Point sur les dossiers en cours et divers :

Programme LEADER : à ce jour la Communauté d'Agglomération Arche agglo de Tournon-sur-Rhône propose de répondre au nom de l'ensemble des EPCI Ardéchois, à l'appel à projet « soutien préparatoire LEADER ». Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 30 juillet 2022.

Forum des associations : Karine ROBERT annonce que le 1^{er} forum des associations à l'échelle communautaire est fixé au 10 septembre 2022 à Montpezat-sous-bauzon pour toute la journée. A ce jour 43 associations ont répondu qu'elles seront présentes (sportives, culturelles, sociales....). Une buvette proposera boissons et nourriture au profit du service social communautaire d'aide alimentaire « coup de pouce ».

La séance est levée à 13 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,

Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,

Pierre CHAPUIS.

